

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DÉCEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.12.152.B

**Ecole d'Art :
Renouvellement de la
convention
"Apprendre avec
l'art"**

LE HUIT DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 DÉCEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.12.152.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Madame FOSTAN

ECOLE D'ART : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION "APPRENDRE AVEC L'ART"

Par délibération n° 13 du 20 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'école d'art de GrandAngoulême.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du secteur de Basseau-Grande Garenne, GrandAngoulême et la ville d'Angoulême ont réalisé la reconstruction de l'école Mermoz, devenue Albert Uderzo, et la construction d'une antenne de l'école d'Art sur ce même pôle.

Dans ce contexte est né le projet « Apprendre par l'art », qui propose un cursus de classes à double enjeu, scolaire/artistique à horaires aménagés.

La finalité du partenariat avec l'Education Nationale est de contribuer à développer une pratique artistique autour de l'expression plastique et de chercher des liens d'apprentissage entre l'art et toutes les différentes matières enseignées en favorisant la transversalité des savoirs et des compétences.

Dans le cadre de la réforme du collège et de la redéfinition du cycle 3, de l'ouverture d'une nouvelle classe et après 3 ans de fonctionnement, une réorganisation et une répartition des heures est proposée.

Vu l'avis favorable de la commission économie emploi culture et solidarité du 16 novembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention entre l'éducation nationale et GrandAngoulême dans le cadre du projet « Apprendre par l'art »,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

19 décembre 2016

Affiché le :

19 décembre 2016